

Délibération 2024-80

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 décembre 2024,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'Éducation ;
- Vu** les Statuts de l'Université Lumière Lyon 2, approuvés par le Conseil d'Administration le 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** les relevés d'avis du CSA rendu en ses séances des 26 novembre et 9 décembre 2024 ;
- Vu** le relevé d'avis du CAC plénier rendu en sa séance du 10 décembre 2024,

Prend la délibération suivante :

Objet : Campagne d'emploi 2025 des personnels BIATSS, enseignants-chercheurs et enseignants

Le Conseil d'administration approuve la campagne d'emploi 2025, conformément aux documents joints en annexe.

La présente délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 37

Quorum : 19

Présents et représentés : 24

Dont :

Pour : 23

Absention : 1

Fait à Lyon, le 16 décembre 2024,

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 20 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 20 décembre 2024